

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le dix décembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 04 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 25

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCEAU, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET ; Pouvoir donné à M. HAURY
Mme TEYSSIER ; Pouvoir donné à Mme GOMEZ
Mme JANISSET ; Pouvoir donné à M. VALEYRE
Mme GINET ; Pouvoir donné à M. SALGADO
M. BLANCHARD ; Pouvoir donné à M. RIVET

ABSENT :

Mme CHALANCON-LYOTHIER

n° 20241210_D_132

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Commission :
Cycle de l'Eau

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau rappelle que le marché de renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau du Sambalou a été organisé autour d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle :

Objet : :

**Renaturation,
restauration de la
continuité écologique
du cours d'eau du
Sambalou à Saint
Just Malmont :
Affermissement
tranche optionnelle
n°1**

Tranche ferme : Travaux sur secteur en amont du stade en herbe
Tranche optionnelle 1 : Travaux sur secteur en aval du stade en herbe

La tranche ferme de 1 011 309,78 € HT pour la CCLS est en cours de réalisation.

Il demande au Conseil Communautaire d'affermir la Tranche Optionnelle n°1, qui avait été décalée en raison de contraintes foncières. Le montant de cette tranche s'élève à 242 636,41 € HT, détaillé en fonction des différents lots tel que :

-Lot 1 : Terrassement – Génie civil – Réseaux – Revêtements : 160 555,41 € HT
-Lot 2 : Génie végétal – Plantations : 33 831,00 € HT
-Lot 3 : Aménagement bois – Serrurerie : 41 000,00 € HT
-Lot 4 : Mobilier urbain – Jeux : 7 250,00 € HT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affermissement de la Tranche Optionnelle n°1 du marché de renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau du Sambalou.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

AR Prefecture

043-244301131-20241210-20241210
Reçu le 17/12/2024

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

